

ECOFI SMART TRANSITION - R

Actions de pays de la zone Euro



Article 9

Août 2026

Objectif de gestion

SICAV ISR PEA investie en actions des pays de la zone Euro, sélectionnées selon des critères financiers et ESG excluant les entreprises qui ne sont pas alignées sur la trajectoire 1,5-2 degrés. La SICAV a pour objectif d'obtenir une performance proche de l'indice FCI EMU 50 dividendes réinvestis.

Actions

Actif net du fonds (en M€)	397,49	Exposition risque actions (%)	100,28	Exposition devises (%)	0,00
Valeur liquidative (€)	144,58	Volatilité OPC (%)	14,30	SCR OPC (%)	42,50
Performance nette mois	+1,27%	Volatilité indice (%)	14,01	Nombre de lignes	60
Performance nette YTD	+8,80%	Beta	1,03	Note PRISME	7,11
Investissements durables (%) - SFDR	100,00	Ratio de Sharpe	1,05		

Tony Boisseau
Gérant Analyste
Quantitatif



SRI *

1 2 3 4 5 6 7

Horizon de placement

5 ans

Zone d'investissement

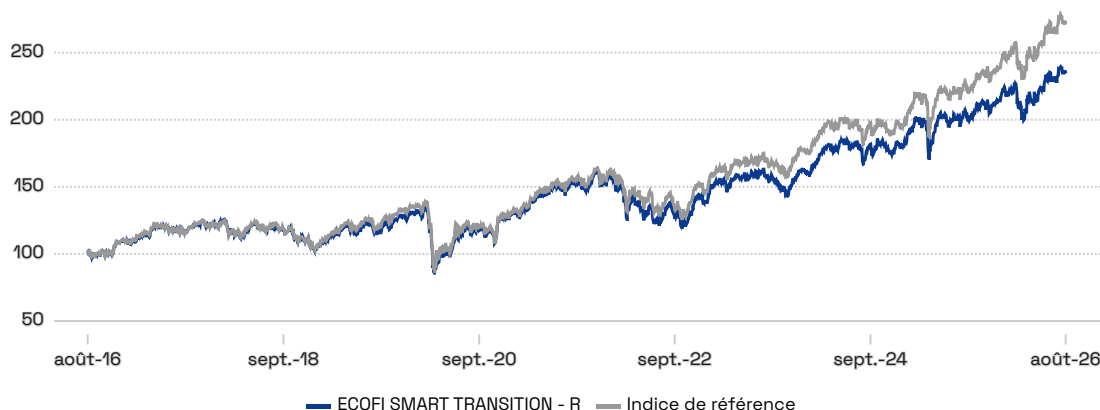
Zone Euro

Code ISIN

FR0000004970

Evolution de la valeur liquidative

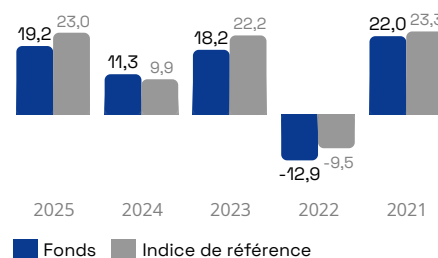
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



Performances nettes glissantes

en %		YTD	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	Performance	+8,80	+1,27	+5,15	+3,84	+16,71	+48,90	+53,25	+134,52
	Volatilité					+14,30	+14,96	+16,89	+18,04
Indice de référence	Performance	+12,85	+0,71	+5,66	+5,67	+22,09	+60,96	+73,50	+171,03
	Volatilité					+14,01	+14,70	+16,52	+18,10
Ecart/indice		-4,06	+0,56	-0,51	-1,83	-5,38	-12,06	-20,24	-36,51

Performances nettes calendaires (%)



Code Bloomberg : COCEPET FP Equity

Type de part : Capitalisation

Forme juridique : SICAV

Classification / Stratégie : Actions de pays de la zone Euro

Dépositaire : CACEIS BANK

Devise de la part : EUR

Valorisation : Quotidienne

Date de création : 20/01/2000

Eligible PEA-PME : NON

Eligible PEA : OUI

Indicateur de référence : FCI EMU 50 / À PARTIR DU 29/12/2023

OPCVM : Oui

Règlement/Livraison : J+1

Délai de notification : 11h30

Frais de gestion directs maximum : 1,85%

Commission de surperformance : Néant

Commission de souscription acquise : Néant

Commission de souscription non acquise : 2,00%

Commission de rachat acquise : Néant

Commission de rachat non acquise : Néant

(1) Fonds ISR selon la méthodologie ECOFI. (2) Les références à un label ou à une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet. (3) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (4) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. (5) L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque plus élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section « Principaux risques » du Prospectus. (6) En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds est de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur dans lequel l'émetteur concerné opère. Il existe un risque qu'Ecofi évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds.

Commentaire de gestion

Malgré des statistiques macroéconomiques globalement bien orientées, le mois d'août est resté tendu sur les marchés financiers. D'abord perturbés par le flou entretenu par le nouveau président de la Fed, les tensions se sont exacerbées en fin de mois principalement sur les marchés obligataires, lorsque celui-ci a défendu une politique monétaire plus restrictive. Si le 10 ans américain ne progresse que de 2 bp sur le mois à 4,75%, les marchés européens ont été plus affectés touchant des plus hauts de plus de 15 ans à 3,32% en Allemagne ou 4,18% en France où la campagne pour la présidentielle est venue dégrader le spread. Les indices S&P500 et Eurostoxx 50 progressent de respectivement 2,6% et 1%. Ecofi Smart Transition enregistre une hausse de 1,27% contre une hausse de 0,71% pour son indice de référence. Sur le mois, l'essentiel de notre surperformance provient de la sélection de valeurs dans les secteurs des Services Publics (+0,22%), de l'Industrie (+0,20%) et des Financières (+0,16%). Les secteurs de la Technologie (+0,70%) et des Financières (+0,66%) ont été les principaux contributeurs à la performance du fonds. Sur la dernière année, la tracking error vis-à-vis de son indice s'établit à 1,73%.

Principales lignes en portefeuille

ASML HOLDING	9,08%
SIEMENS	4,16%
BANCO SANTANDER	4,03%
SAP SE	4,02%
IBERDROLA	3,63%
ALLIANZ	3,62%
SCHNEIDER ELECTRIC_SE	3,55%
BANCO DE BILBAO VIZCAYA	3,33%
BNP PARIBAS	3,13%
UNICREDIT	2,92%

Principaux mouvements du mois

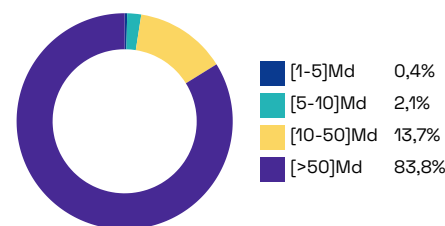
Achats/renforcements

ARGENX SE
ASML HOLDING
NOKIA
VINCI

Ventes / Allègements

BANCO SANTANDER
SIEMENS ENERGY
HERMES INTERNATIONAL
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS

Répartition par capitalisation du portefeuille



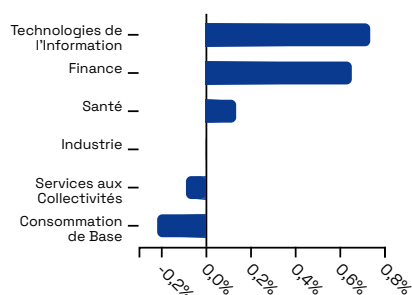
3 plus forts contributeurs

SAP SE	0,69%
ALLIANZ	0,15%
DEUTSCHE TELEKOM	0,14%

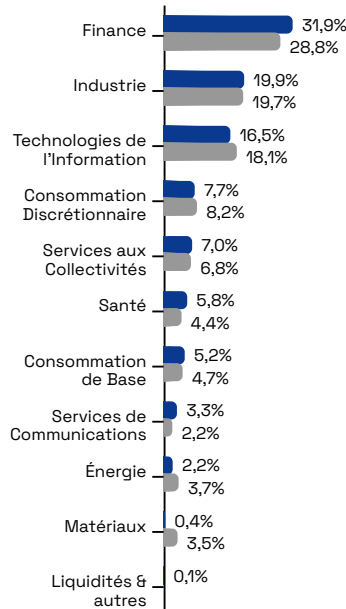
3 plus forts détracteurs

BNP PARIBAS	-0,20%
VINCI	-0,16%
INFINEON TECHNOLOGIES N	-0,13%

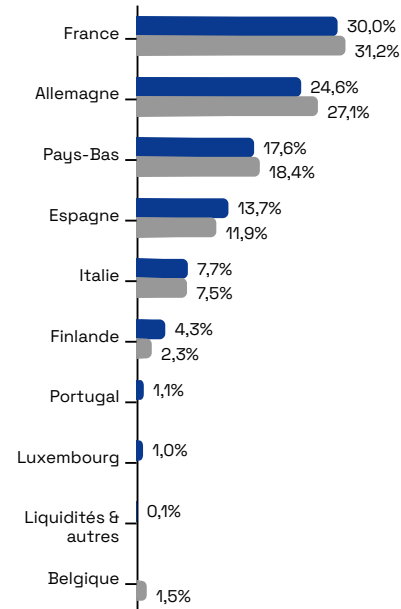
Contributeur / Détracteur sectoriels



Répartition sectorielle



Répartition géographique



Avertissement : COMMUNICATION PUBLICITAIRE - Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.



PRISME, la méthodologie propriétaire de notation extra-financière par Ecofi

Pour les entreprises, la méthodologie propriétaire PRISME repose sur 3 principes



Notation propriétaire PRISME

Notre méthodologie propriétaire de notation extra-financière est équilibrée entre les trois axes Environnemental, Social et Gouvernance.

Notre prisme d'investisseur engagé nous amène pour chacun de ces axes à surpondérer d'une part, les enjeux ESG clés propres à chaque secteur, qui influencent significativement la performance financière et la durabilité ; et d'autre part, 9 critères supplémentaires qui nous aident à distinguer les entreprises qui prennent des mesures significatives pour améliorer leur performance globale ESG.



Stratégie d'exclusions

Exclusions des paradis fiscaux
Exclusions sectorielles (armes controversées, jeux d'argent, tabac, pesticides, huile de palme, charbon, pétrole, gaz et énergies fossiles non conventionnelles).



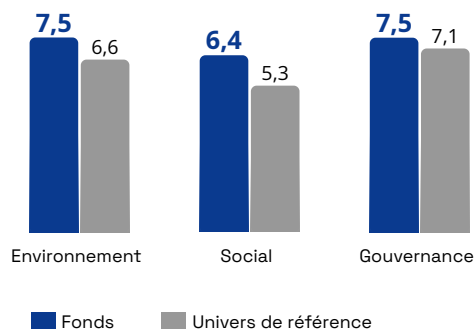
Analyse des controverses

Évaluation des controverses en fonction de leur impact et sur la base de 3 critères (gravité, fréquence, réaction de l'entreprise), avec une surpondération des critères de gravité et de réaction.

Note PRISME



Notation des axes ESG (/10)



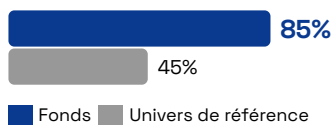
CA aligné avec la taxonomie verte UE (% pondéré)



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 63% / 36%

Source : MSCI Solutions

Objectifs de décarbonation validés par la SBTi



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 90%

Source : MSCI Solutions

Indicateurs d'impact ESG

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble de valeurs de l'univers pondérées en fonction de leur valeur d'entreprise.

Emissions de gaz à effet de serre

Intensité carbone

Unité : T CO₂ eq/M€ CA



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 100%

Intensité carbone par million d'euros investi :

2 CO₂/M€ investi

Fonds Univers de référence

Empreinte carbone du portefeuille

256 Tonnes équivalent CO₂

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 99%

Sources : MSCI Solutions, Ecofi

Alignement avec le scénario 1,5°C



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 90%

Sources : ISS ESG, Ecofi

Différence salariale Homme / Femme



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 95% / 95%

Source : MSCI Solutions, Ecofi

Variation d'effectifs



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 94%

Sources : MSCI Solutions, Ecofi

Partage de la valeur économique

Rémunération relative du travail

Masse salariale/EBITDA



Fonds Univers de référence

Rémunération relative des actionnaires

Dividendes/EBITDA



Fonds Univers de référence

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 90%

Sources : Thomson Reuters, Ecofi

Responsabilité fiscale

Taux d'impôt effectif moyen

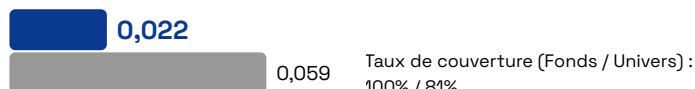


Fonds Univers de référence

Sources : MSCI Solutions, Ecofi

Empreinte biodiversité

PDF/M\$ CA

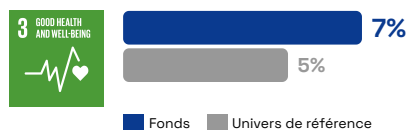


Fonds Univers de référence

Source : MSCI Solutions

Alignement avec les Objectifs de Développement Durable

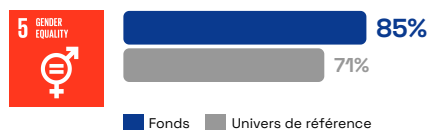
Bonne santé et Bien-être



Fonds Univers de référence

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

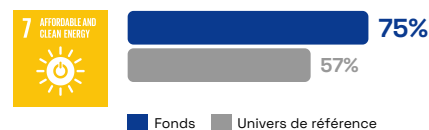
Egalité entre les sexes



Fonds Univers de référence

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

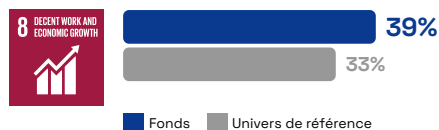
Energie propre et d'un coût abordable



Fonds Univers de référence

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

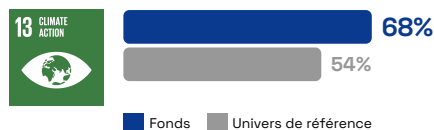
Travail décent et croissance économique



Fonds Univers de référence

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Fonds Univers de référence

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : <https://www.ecofi.fr/informations-isr>

Certain information contained here in (the "Information") is sourced from/copyright of MSCI Inc., MSCI ESG Research LLC, or their affiliates ("MSCI"), or information providers (together the "MSCI Parties") and may have been used to calculate scores, signals, or other indicators. The Information is for internal use only and may not be reproduced or disseminated in whole or part without prior written permission. The Information may not be used for, nor does it constitute, an offer to buy or sell, or a promotion or recommendation of, any security, financial instrument or product, trading strategy, or index, nor should it be taken as an indication or guarantee of any future performance. Some funds may be based on or linked to MSCI indexes, and MSCI may be compensated based on the fund's assets under management or other measures. MSCI has established an information barrier between index research and certain Information. None of the Information in and of itself can be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. The Information is provided "as is" and the user assumes the entire risk of any use it may make or permit to be made of the Information. No MSCI Party warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness of the Information and each expressly disclaims all express or implied warranties. No MSCI Party shall have any liability for any errors or omissions in connection with any Information herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO2 (t CO2eq). Le calcul prend en compte les émissions scope 1, 2 et 3.

- L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille. Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.
- L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES (Scope 1, 2, 3) des entreprises investies par le portefeuille, rapportées à la part de la valeur d'entreprise détenue dans ces entreprises. Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires. L'empreinte carbone par million d'euros investi est l'empreinte carbone du fonds rapporté à son encours total.

Différence salariale Homme / Femme

Afin de mesurer l'égalité des sexes au sein des sociétés investies, nous nous appuyons sur :

- La représentation des femmes à des postes d'encadrement, en comparant la part des femmes au niveau managérial des entreprises, pondérée par le poids au sein du portefeuille.
- L'écart de rémunération entre les sexes, calculé comme la différence entre la rémunération des hommes et des femmes, rapportée à celle des hommes, et pondérée par le poids de chaque entreprise en portefeuille. Un écart de rémunération positif indique une rémunération plus élevée pour les hommes, tandis qu'un écart de rémunération négatif montre que les femmes perçoivent un salaire supérieur. L'égalité salariale est atteinte lorsque l'écart est nul.
- Le calcul ne prend en compte ni les titres d'états, ni les émissions solidaires.

Alignement avec les ODD

Ecofi calcule l'alignement des portefeuilles avec les ODD à travers une analyse complète de chaque société investie : cette analyse ne se limite pas aux produits conçus par les sociétés mais intègre également la qualité des politiques ESG internes et leur implication dans des controverses et dans les secteurs sensibles, qui peuvent générer un impact négatif sur les ODD mêmes.

Pour ce niveau d'analyse, Ecofi utilise les données fournies par la recherche de MSCI ESG Research.

La méthodologie calcule 2 notations pour chacun des 17 ODD pour chaque société : l'alignement des produits et l'alignement opérationnel.

- L'alignement des produits prend en compte les produits des sociétés, en termes de CA alignés avec les 17 ODD, et l'implication dans des secteurs sensibles. Cette dimension donne 5 résultats possibles (fortement aligné, aligné, neutre, désaligné, fortement désaligné)
- L'alignement opérationnel considère la note ESG (exclusivement avec les critères concernés par les ODD) et l'implication dans des controverses. Cette dimension donne 5 résultats possibles (fortement aligné, aligné, neutre, désaligné, fortement désaligné).

Ecofi considère une société comme alignée avec un ODD si elle a un alignement des produits fortement aligné ou aligné et concomitamment un alignement opérationnel fortement aligné ou aligné.

Objectifs de décarbonation validés par la SBTi

Cet indicateur évalue la part du portefeuille investie dans des entreprises ayant défini des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre validés par la Science Based Target initiative (SBTi). Le résultat est obtenu en agrégeant, selon leur poids dans le portefeuille, les entreprises disposant d'objectifs climatiques validés par la SBTi.

Le calcul de l'indicateur ne prend pas en compte les titres d'Etats et les émissions solidaires.

Alignement avec le scénario 1,5°C

L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 1,5° SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Énergie. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario SDS est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario SDS, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Énergie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Variation d'effectifs

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et les effectifs de l'année N-1. Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille. Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Partage de la valeur économique

Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Responsabilité fiscale

Une fiscalité responsable des entreprises favorise une économie durable, réduit les inégalités et soutient une croissance inclusive en permettant aux gouvernements de financer des programmes sociaux et environnementaux. À l'inverse, l'évitement fiscal a un coût social élevé, affaiblissant le développement des infrastructures et des politiques publiques. Il est donc essentiel que les entreprises paient leur juste part d'impôt.

Ecofi suit, en ce sens, un indicateur clé : le taux d'impôt effectif moyen, qui évalue la moyenne des taux d'imposition des entreprises sur cinq ans. Un taux supérieur à notre univers de référence indique un meilleur engagement fiscal.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise, sans tenir compte des titres d'État et des émissions solidaires.

Empreinte biodiversité

L'empreinte biodiversité du portefeuille est mesurée à partir de l'intensité du PDF (Potentially Disappeared Fraction of species).

Le PDF est un indicateur qui mesure la part d'espèces locales susceptibles de disparaître de façon potentiellement irréversible sous l'effet des pressions environnementales des activités humaines. Concrètement, plus cet indicateur est proche de zéro, moins il y a d'espèce menacées de disparition. A l'inverse, plus il est élevé, plus le nombre d'espèces potentiellement perdues est important.

L'empreinte biodiversité, mesurée à partir de l'intensité du PDF du portefeuille, est calculée en divisant le PDF des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille. Le calcul de l'empreinte biodiversité du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'Etats et les émissions solidaires.